



Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016

En 2016, 3,1 millions de personnes travaillent avec un statut d'indépendant. Après avoir reculé pendant des décennies, leur nombre croît depuis le milieu des années 2000, essentiellement dans les services. La création du régime d'auto-entrepreneur, début 2009, porte cette croissance. Fin 2016, 860 000 micro-entrepreneurs sont actifs. Leurs revenus sont faibles comparés à ceux des indépendants « classiques », en particulier les professions libérales. Les indépendants pèsent davantage dans l'emploi des territoires de tradition agricole ou touristique. La difficulté d'accès à de grands pôles d'activité peut être également liée au maintien ou à l'implantation de structures indépendantes.

Isabelle Le Boëtté (pôle Études économiques régionales, Insee)

En 2016 en France hors Mayotte, 3,1 millions d'actifs en emploi (12 % d'entre eux) sont des **indépendants**. Les profils sont variés : agriculteurs, maçons, médecins, dirigeants de PME ou de grandes entreprises, chauffeurs de taxi, artistes, etc. Selon la forme juridique et l'activité de leur entreprise, ces indépendants peuvent être des entrepreneurs individuels « classiques », des **professions libérales**, des gérants ou dirigeants de société, ou exercer sous le régime fiscal des **micro-entrepreneurs**. Si la plupart des indépendants sont non salariés, certains dirigeants ou gérants de société exercent néanmoins sous le statut d'**assimilés salariés**.

Un renouveau depuis quinze ans

Depuis le milieu des années 2000, l'emploi indépendant progresse, ce qui rompt avec la tendance des décennies antérieures. La croissance est continue malgré la baisse des effectifs dans l'agriculture et le commerce de détail en magasin, notamment les métiers de bouche (boulangerie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, etc.). La croissance récente de l'emploi indépendant non salarié repose essentiellement sur le

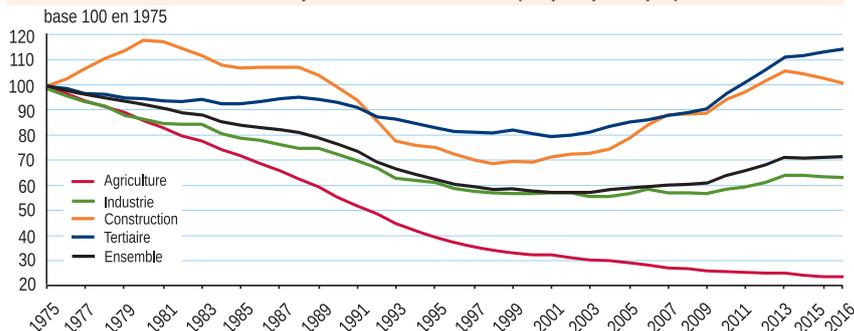
développement du tertiaire, sous l'effet de l'extension des services et des professions de santé (*figure 1*).

L'essor de l'emploi indépendant reflète les mutations du monde du travail

L'essor récent du travail indépendant s'inscrit plus globalement dans un processus d'évolution des formes d'emploi, long de plus d'un siècle. Prédominant en France jusqu'au début des années trente, le travail indépendant s'est ensuite progressivement réduit au profit du salariat, qui s'est imposé comme modèle d'emploi dans la société industrielle et a servi

de socle à la construction du droit du travail et de la protection sociale des actifs. La réduction de l'emploi indépendant s'est poursuivie jusqu'à la fin du XX^e siècle, sous l'effet d'importants gains de productivité agricole, de l'industrialisation de nombreuses activités et du développement de la grande distribution. Un retournement à la hausse se dessine au début des années 2000, lorsque les baisses s'atténuent dans l'agriculture et les petits commerces et que la croissance s'amplifie dans la construction et surtout les services. Les transformations de l'environnement économique, notamment le recours

1 Évolution du nombre d'indépendants non salariés (emploi principal)



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, estimations d'emploi.

grandissant des entreprises à l'externalisation ainsi que la création, sur la période récente, de plateformes d'intermédiation, ont contribué à l'extension du travail indépendant. Plusieurs politiques publiques en faveur de la création d'entreprises ont également facilité, à partir de 2003, la création d'entreprises nouvelles.

Les mutations sont amplifiées par la mise en place de l'auto-entrepreneuriat

À la fin des années 2000, la croissance de l'emploi indépendant non agricole est amplifiée par l'apparition du régime fiscal de l'**auto-entrepreneur**. Depuis sa création en janvier 2009, l'auto-entrepreneuriat, remplacé fin 2014 par le micro-entrepreneuriat, s'est continuellement développé : fin 2016, 860 000 micro-entrepreneurs sont économiquement actifs en France hors Mayotte. La plupart des activités de services exercées par des indépendants fondent leur croissance récente sur ce nouveau régime, nécessitant généralement peu d'investissement en capital. Dans certaines professions, le micro-entrepreneuriat a supplanté les formes traditionnelles d'emploi indépendant en l'espace de quelques années. C'est le cas des métiers de l'enseignement (formation continue, disciplines sportives ou de loisirs), des arts et du spectacle, de services spécialisés dédiés aux entreprises (design, photographie, traduction, etc.) ou aux particuliers (réparateurs de biens personnels et domestiques, thérapeutes, etc.) : en 2016, 63 % des **indépendants non salariés** de ces activités exercent en tant que micro-entrepreneurs. En dehors des services, les micro-entrepreneurs sont également très présents dans la construction (115 000 en 2016, soit 31 % des indépendants non salariés) et de la vente au détail sur les marchés ou à distance (81 000, soit 68 %).

Le régime micro-entrepreneur reste marginal au sein d'activités pour lesquelles une qualification professionnelle ou l'existence d'un capital s'impose : pharmacies, activités

juridiques et comptables, transports routiers de fret, santé. Certaines de ces activités, pour lesquelles les formes d'emploi indépendantes restent essentiellement classiques, connaissent néanmoins une forte dynamique d'emploi. Soutenues par des besoins liés à la croissance démographique et au vieillissement de la population, les professions de sages-femmes, infirmiers et professionnels de la rééducation progressent nettement et représentent 180 000 emplois indépendants en 2016. Enfin, le régime du micro-entrepreneur est exclu des activités agricoles, pour lesquelles existe le régime du micro-bénéfice agricole depuis 2016.

Les revenus des indépendants sont très inégaux

De fortes disparités en matière de **pluriactivité** et de **revenus d'activité** existent parmi les indépendants non salariés. Les micro-entrepreneurs et les professions libérales, qui regroupent respectivement 31 % et 27 % des indépendants non salariés non agricoles en 2016, se distinguent des autres catégories (entrepreneurs individuels et gérants majoritaires de société, hors professions libérales). La pluriactivité concerne 29 % des micro-entrepreneurs en 2016, et elle est légèrement plus marquée pour les professions libérales (13 %) que pour le reste des non-salariés non agricoles (7 %, *figure 2*).

Les conditions de cumul d'activités salariée et non salariée sont très différentes selon le régime social de l'indépendant. Pour les micro-entrepreneurs pluriactifs, l'activité salariée est souvent celle qui leur permet de subvenir à leurs besoins, les revenus générés par l'activité non salariée étant très faibles. En effet, quel que soit le secteur non agricole, le micro-entrepreneuriat rapporte peu : 75 % des micro-entrepreneurs économiquement actifs perçoivent moins de 680 euros mensuels (*figure 3*). L'activité exercée en tant que micro-entrepreneur est souvent éloignée de leur activité salariée : six fois sur dix, elle relève d'un secteur différent. Les

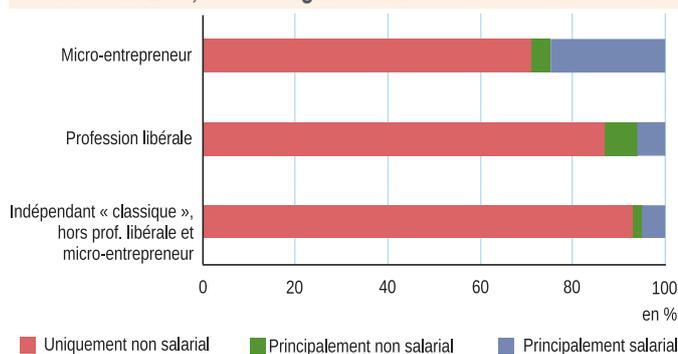
micro-entrepreneurs qui ne sont pas pluriactifs (71 % d'entre eux) disposent parfois d'autres ressources, comme des indemnités de chômage ou une pension de retraite.

Pour les professions libérales, les revenus non salariés sont nettement plus rémunérateurs que pour les micro-entrepreneurs, même si les écarts sont marqués selon les métiers. Les revenus non salariés sont élevés pour les médecins et les dentistes (6 900 euros mensuels nets de revenu médian), les vétérinaires (5 000 euros) ou les professionnels exerçant dans le secteur des activités financières et d'assurance (5 200 euros), juridiques ou comptables (4 800 euros). Ils sont moindres dans le domaine de l'enseignement de disciplines sportives ou de loisirs (1 100 euros), d'activités de santé exercées en tant que psychologues, acupuncteurs, homéopathes, etc. (1 200 euros) et dans l'immobilier (1 700 euros). Les professions libérales les plus enclines à exercer une activité salariée en parallèle sont les médecins et les dentistes, ainsi que les professionnels de l'enseignement : ils comptabilisent plus de 20 % de pluriactifs. Pour les médecins et les dentistes, l'activité salariée est dans 95 % des cas une activité de santé hospitalière ou d'enseignement.

Une forte contribution du travail indépendant dans la moitié Sud

Les régions méridionales et les départements d'outre-mer présentent des caractéristiques propices à l'exercice du travail indépendant du fait de leur structure sectorielle (*figure 4*), notamment la place qu'y représente le tourisme, générateur d'emplois dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce. En Occitanie, où les indépendants représentent 15 % des actifs en emploi (12 % en moyenne nationale), le poids important de l'agriculture et un chômage élevé concourent à cet effet. En Corse, les conditions d'accès aux grands pôles d'emplois et aux commerces sont en outre plus difficiles, ce qui favorise le maintien de petites entreprises indépendantes

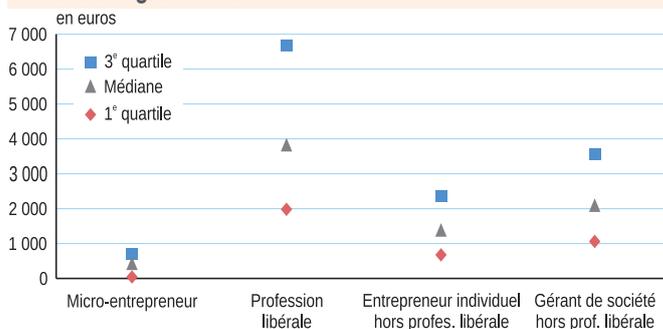
2 Source principale du revenu d'activité des indépendants non salariés fin 2016, selon le régime social



Lecture : fin 2016, 71 % des micro-entrepreneurs exercent uniquement une activité non salariée, 25 % sont pluriactifs et disposent d'un revenu d'activité majoritairement salarial. Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés 2016.

3 Distribution du revenu mensuel d'activité non salarié en 2016, selon le régime social



Lecture : en 2016, un quart des professionnels libéraux perçoivent un revenu mensuel d'activité non salarié inférieur à 2 000 euros (1^{er} quartile), la moitié d'entre eux un revenu inférieur à 3 800 euros (médiane) et un quart d'entre eux un revenu supérieur à 6 700 euros (3^e quartile).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors revenus nuls, hors taxés d'office, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés 2016.

artisanales, commerciales ou de services dans les territoires. La proportion d'indépendants y atteint 18 %.

Les indépendants pèsent peu en revanche dans l'emploi des régions septentrionales. Ce résultat renvoie notamment à leurs spécificités économiques. Dans les Hauts-de-France, les indépendants représentent 9 % des actifs en emploi. Comparativement à d'autres régions, l'économie accorde en effet peu de place au tourisme, à l'agriculture et aux services. Les diplômés du supérieur, davantage enclins à se lancer dans l'entrepreneuriat, y sont également moins nombreux qu'ailleurs. En Île-de-France, les indépendants représentent 10 % des actifs en emploi, mais dans un environnement économique différent de celui des Hauts-de-France : beaucoup de grandes structures, un accès immédiat à de grands pôles d'activités, et un taux de chômage plus faible.

Les indépendants agricoles sont encore très présents dans certains territoires

Le profil des indépendants varie fortement selon l'orientation économique des territoires. Les agriculteurs sont encore majoritaires dans le Cantal, en particulier dans les **zones d'emploi** de Saint-Flour, où ils représentent 59 % des indépendants, et de Mauriac (52 %). La Creuse, la Lozère, l'Aveyron, la Mayenne, la Sarthe, le centre de la Bretagne et le sud de la Normandie sont également des zones de forte concentration d'exploitants agricoles. L'agriculture viticole pèse moins dans l'emploi indépendant que l'agriculture d'élevage ou de culture. Son poids est conséquent dans de petits vignobles de la Marne, de Charente ou de Charente-Maritime, mais beaucoup moins dans les territoires des vignobles bordelais, bourguignons, ligériens et alsaciens, qui sont plus vastes et davantage orientés vers les services.

Le tourisme est une source d'emplois indépendants

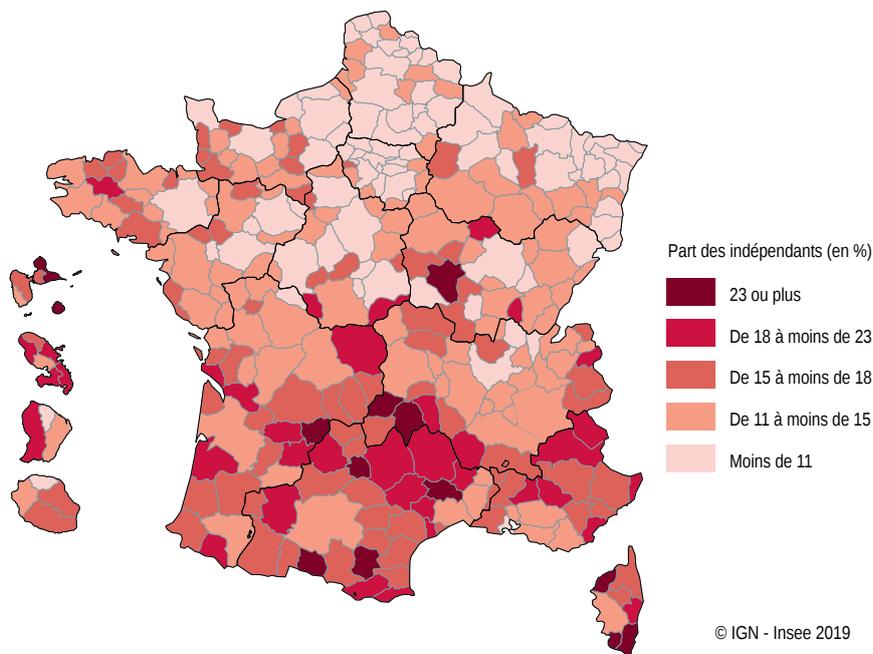
Le tourisme génère des emplois indépendants dans l'hébergement et la restauration (*figure 5*), le commerce, mais aussi dans l'enseignement de disciplines sportives ou de loisirs et les transports. Les territoires de montagne et les littoraux de métropole, de Corse et des départements d'outre-mer sont les plus concernés. En Savoie (Tarentaise, Maurienne), Haute-Savoie (Mont-Blanc, vallée de l'Arve, Chablais) et dans les Hautes-Alpes (Briançon, Gap), la proportion d'indépendants exerçant une activité d'enseignement peut atteindre jusqu'à 16 %. Dans les zones d'emploi les plus touristiques de Corse, de Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le poids

de l'hébergement et de la restauration dans l'emploi indépendant varie de 10 % à 15 %, pour une moyenne nationale de 6 %. En métropole, les côtes bretonnes, normandes, atlantiques et méditerranéennes ainsi que les zones d'emploi de Céret et de Prades (Pyrénées Orientales) et de Sarlat-la-Canéda (Dordogne) sont d'autres territoires touristiques où l'emploi indépendant est important.

Davantage de professions de santé dans le Nord-Est et le Sud qu'ailleurs

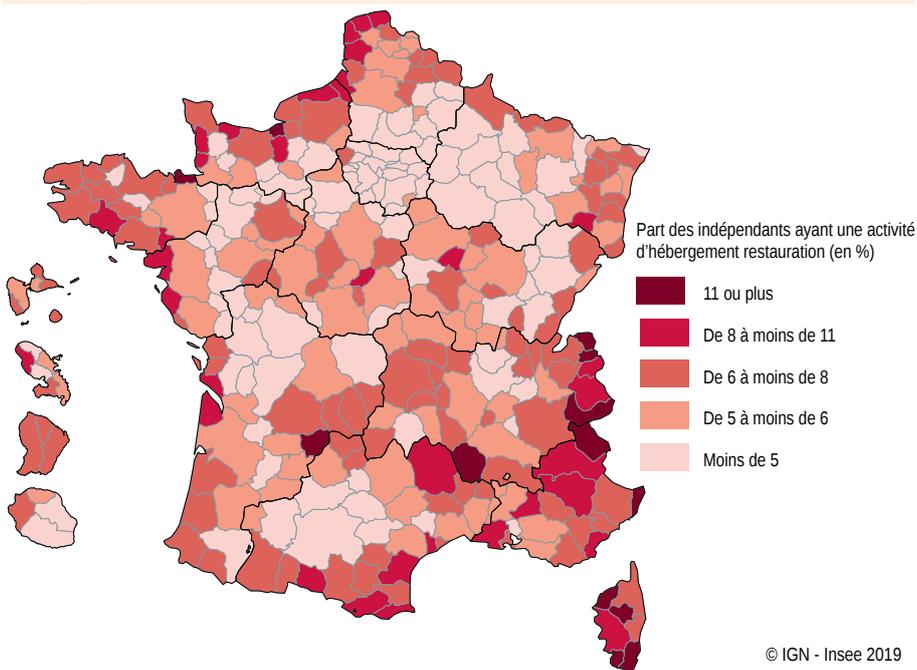
Dans de nombreuses zones d'emploi du quart Nord-Est de la France, qu'elles soient grandes ou petites, la densité de praticiens est nettement plus élevée que la moyenne. À Lille, Nancy et Strasbourg, on compte de 260 à 350 médecins et dentistes pour 100 000 habitants, pour une moyenne

4 Part des indépendants dans l'emploi au lieu de travail en 2016 par zone d'emploi



Lecture : en 2016, dans la zone d'emploi de Marie-Galante (Guadeloupe), 25 % des personnes en emploi sont des indépendants.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population 2016.

5 Part des activités d'hébergement-restauration dans l'emploi indépendant en 2016 par zone d'emploi



Lecture : en 2016, dans la zone d'emploi de Briançon (Hautes-Alpes), 15 % des indépendants exercent une activité d'hébergement ou de restauration.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population 2016.

nationale de 194. Il y en a autant à Montpellier, Nice, Bayonne, Sète, Porto-Vecchio, Marseille, où les besoins sont accentués par le vieillissement et la croissance de la population. Ces zones d'emploi méridionales sont aussi celles où les densités d'infirmiers, de sages-femmes et de professionnels de la rééducation sont les plus élevées de France (plus de 400 praticiens pour 100 000 habitants, pour une moyenne nationale de 266). ■

Sources

Le **recensement de la population** décrit la population à une échelle locale. Dans cette étude, il permet de mesurer l'emploi indépendant à partir des personnes en emploi ayant déclaré ce statut dans le questionnaire. Les résultats diffèrent de ceux fournis par les sources administratives du fait de différences de concepts, de champs et de méthodes. Notamment, les emplois indépendants occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés. Par ailleurs, le recensement étant construit à partir de cinq enquêtes successives, les estimations sont lissées sur cinq ans et comportent une marge d'imprécision.

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. La base non-salariés propose une mesure administrative de l'emploi indépendant non salarié. Tous les emplois indépendants non salariés y sont recensés, y compris ceux exercés à titre secondaire ou ayant cessé en cours d'année.

Les **estimations annuelles d'emploi** s'intéressent à une partie de l'emploi indépendant non salarié, déclaré dans les données administratives à la fin de l'année. Seuls les emplois « principalement » non salariés sont pris en compte. En cas de cumul avec une activité salariée, ne sont comptabilisés que les travailleurs dont l'activité indépendante non salariée procure des revenus plus élevés que l'ensemble des emplois salariés occupés au cours de l'année.

Définitions

Indépendants : la population des travailleurs indépendants est définie par l'absence de lien de subordination juridique envers un employeur, comme dans le droit du travail. Elle recouvre essentiellement des indépendants non salariés (entrepreneurs individuels, gérants majoritaires de société, micro-entrepreneurs) ainsi que des indépendants assimilés salariés (dirigeants salariés d'entreprise et gérants minoritaires de société).

Micro-entrepreneuriat, auto-entrepreneuriat : le régime fiscal d'auto-entrepreneur est mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales, à condition que le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations (comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) et de la fin de certaines exonérations spécifiques à ce régime. Cette étude se restreint aux auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs économiquement actifs, ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation si elle a eu lieu en cours d'année. Le régime de micro-entrepreneur ne concerne pas les activités agricoles, mais depuis le 1^{er} janvier 2016 existe le régime du micro-bénéfice agricole, qui vise à simplifier et clarifier l'imposition des petites entreprises agricoles.

Professions libérales : le périmètre retenu est issu de la définition de la Direction générale des entreprises (DGE). Il s'appuie sur des critères sectoriels (pour les activités réglementées telles que les activités d'architecture, de géomètre, juridiques, de santé) et juridiques (pour des activités non réglementées, telles que les activités d'expertise et de conseil ou d'enseignement).

Revenu d'activité non salarié : le revenu d'activité des indépendants non salariés est issu de la base non salariés. Il correspond à la rémunération associée à l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année, mais pas des contributions sociales (CSG, CRDS). Ce

revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une durée de travail très variable d'un non-salarié à l'autre. Les non-salariés ne déclarant pas leur revenu sont taxés d'office par l'Acoss pour le recouvrement des cotisations. En cas d'exercice déficitaire, les revenus d'activité non salariés sont considérés comme nuls. Les revenus nuls et taxés d'office ne sont pas pris en compte dans les indicateurs de dispersion des revenus. En revanche, les indépendants non salariés aux revenus nuls ou taxés d'office sont comptés dans les effectifs.

Pluriactivité : la pluriactivité correspond à l'exercice simultané, pour un travailleur, d'une activité indépendante non salariée et d'une activité salariée. Les pluriactifs sont, dans cette étude, les personnes cumulant un emploi non salarié et un emploi salarié en fin d'année. Dans ce cas, les revenus d'activité non salariée sont comparés à la somme des salaires perçus sur l'ensemble de l'année. Il est ainsi possible de juger du poids du revenu non salarié dans l'ensemble des ressources du travailleur, et d'évaluer si ses ressources sont « principalement non salariales » ou « principalement salariales ».

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Pour en savoir plus

- Babet D., « Un travailleur indépendant sur cinq dépend économiquement d'une autre entité », *Insee Première* n° 1748, avril 2019.
- Bertran C., Theron G., « Les revenus d'activité des non-salariés en 2016 : l'augmentation se poursuit dans la plupart des secteurs d'activité », *Insee Première* n° 1732, janvier 2019.
- Bertran C., « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première* n° 1672, novembre 2017.
- *Emplois et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : BR et RPV
Code Sage : IP191768
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

